



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Document de séance

13.9.2011

B7-0503/2011

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée avec demande d'inscription à l'ordre du jour du débat sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit

conformément à l'article 122 du règlement

sur le Soudan: la situation au Kordofan-Sud et dans l'État du Nil bleu

**Marie-Christine Vergiat, Marisa Matias, Miguel Portas, Willy Meyer,
Gabriele Zimmer**
au nom du groupe GUE/NGL

Résolution du Parlement européen sur le Soudan: la situation au Kordofan-Sud et dans l'Etat du Nil bleu

Le Parlement européen,

- vu ses précédentes résolutions sur le Soudan,
 - vu l'accord de paix global (APG) signé le 9 janvier 2005,
 - vu la résolution 1978(2011) du Conseil de sécurité des Nations unies,
 - vu la déclaration de l'Union africaine du 31 janvier 2011,
 - vu la déclaration faite le 3 juin 2011 par le président du Conseil de sécurité des Nations Unies,
 - vu les conclusions des consultations qui ont eu lieu du 27 au 31 mai 2011, sous l'égide des Nations unies, à Doha (Qatar) sur le processus de paix au Darfour,
 - vu la déclaration du Secrétaire général de l'ONU, du vendredi 2 septembre appelant à l'arrêt des hostilités au Kordofan méridional,
 - vu l'article 122 de son règlement,
- A. considérant que la situation de conflit perdure au Soudan et au Sud Soudan malgré l'accession de ce dernier à l'indépendance depuis le 9 juillet 2011,
- B. considérant que le Sud-Soudan reste l'une des régions les plus pauvres au monde et ce malgré les réserves naturelles nombreuses comme le pétrole, le cuivre et le fer, considérant que la mortalité infantile y est une des plus élevées au monde et les indicateurs en terme d'éducation y sont parmi les plus bas de la planète,
- C. considérant que les affrontements au cours du mois d'août dans l'État de Jonglei, au Soudan du Sud entre les communautés Murle et Lou Nuer ont fait au moins 600 morts et plus de 750 blessés et ont provoqué le déplacement de nombreuses personnes,
- D. considérant que, dans le Sud-Kordofan, le conflit qui a éclaté début juin 2011 entre l'armée du nord Soudan et la faction de l'armée populaire du Soudan (SPLA), a fait plus de 150 000 déplacés et des centaines de morts,
- E. considérant que les négociations entamées pour désarmer les milices et désamorcer le conflit au Kordofan-Sud, ont échoué malgré le cessez-le-feu de deux semaines annoncé le 23 août 2011 par le président Omar el-Béchir,

- F. considérant que l'état d'urgence a été proclamé le 2 septembre 2011 dans l'Etat soudanais du Nil Bleu, frontalier du Soudan du Sud, à la suite d'affrontements entre l'armée et des forces proches des ex-rebelles sudistes,
- G. considérant que, dans un communiqué publié samedi 3 septembre 2011, Yasser Arman, secrétaire-général à Khartoum du SPLM, le Mouvement populaire de libération du Soudan, promet de faire tomber Omar el-Béehir en combinant la lutte armée et les manifestations de masse,
- H. considérant que les combats ont poussé 16 000 habitants de Kourmouk, soit la population entière de cette ville, à fuir en Ethiopie, considérant que selon des témoins, les violences ont forcé des milliers de citoyens à fuir Damazin,
- I. considérant que la situation humanitaire au Darfour reste une des plus préoccupantes du monde,
- J. considérant qu'avec le soutien de l'Union Africaine, le Soudan et le Soudan du Sud ont lancé le 8 septembre 2011 un Comité de supervision mixte afin de fixer les modalités de retrait des forces armées dans la région d'Abyei,
- K. considérant que les négociations pour la démarcation des frontières Nord-Sud ne sont pas encore réglées, en particulier dans les zones contestées car riches en pétroles,
1. Exprime sa profonde préoccupation face aux violences qui continuent de secouer le Soudan et le Soudan du Sud et sa solidarité avec les victimes;
 2. Demande au Gouvernement du Sud-Soudan, de donner une priorité à la protection des populations et de continuer le désarmement des civils;
 3. Appelle toutes les parties à un retour au calme et à une solution pacifique du conflit au Sud-Kordofan comme dans l'Etat du Nil Bleu;
 4. Se déclare particulièrement inquiet par la dégradation de la situation humanitaire et souligne l'importance pour les ONG d'avoir accès à ces zones;
 5. Souligne que pour une paix durable au Darfour, le maintien de l'accord de paix entre le Nord et le Sud du Soudan est indispensable;
 6. Souligne que la situation ne pourra s'améliorer durablement au Soudan comme au Sud-Soudan, que dans la mesure où les libertés civiles et les droits économiques, sociaux et démocratiques des populations seront respectés;
 7. Estime par conséquent primordial que la priorité soit donnée à une politique efficace de lutte contre la pauvreté, la précarité, pour un accès aux soins et à l'éducation ainsi qu'à des réformes démocratiques permettant la libre expression des peuples concernés, et ce sans ingérence extérieure; souligne que pour se faire la maîtrise et l'accès par les populations aux ressources naturelles est fondamentale;

8. Félicite la création du Comité de supervision mixte afin de fixer les modalités de retrait des forces armées dans la région d' Abyei et souligne la nécessité d'un dialogue pacifique entre toutes les parties afin de parvenir à une démarcation juste des frontières entre le Soudan et le Soudan du Sud;
9. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au Conseil de sécurité et au Secrétaire général des Nations unies, à la représentante spéciale de l'UE au Sud-Soudan, au gouvernement soudanais, au gouvernement du Sud-Soudan, aux institutions de l'Union africaine et au président du panel de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan, à l'Assemblée parlementaire ACP-UE ainsi qu'aux gouvernements des États membres de l'Union européenne.